

N° 06bis/22

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 312'000.- pour l'acquisition et l'installation d'un silo à sel.

Vallorbe, le 07 juin 2022

Au Conseil Communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Joël Jeanmonod, président, Irène Huber, rapporteur, Jérémy Kolly, Faruk Krasniqi et René Gfeller s'est réunie une première fois le 16 mai à la maison de commune.

La Commission remercie M. Fiorito, municipal, M. Reymond, chef de la voirie et M. Desseigne, chef du bureau technique qui étaient présents lors de cette séance ; ils ont répondu à toutes les questions posées et ont donné toutes les informations nécessaires.

M. Fiorito a expliqué que depuis 2020, le sel est stocké sur des palettes en Big Bag de 1 tonne et en sacs de 25 kg dans divers endroits : déchetterie, STEP, Charbonnier et sous une marquise à la halle industrielle du Day.

Compte tenu de la quantité de sel dont la commune a besoin pour la saison hivernale (140 tonnes en moyenne ces dernières 10 années), ces lieux de stockage se révèlent insuffisants.

A ceci s'ajoutent plusieurs inconvénients qui doivent être pris en compte:

- Le déplacement des sacs des différents entrepôts engendre des retards pour les interventions de déneigement,
- La manipulation des sacs répand des poussières qui peuvent mettre en danger la santé des employés,
- Les sacs vides doivent être évacués (en moyenne 2'400 sacs par année),
- Le changement de température et l'humidité abiment le sel.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité a proposé à son préavis l'installation d'un silo à sel rond en bois, d'une contenance de 200m³ ; ainsi, tous les véhicules, saleuses et petits véhicules, pourraient être approvisionnés.

Les avantages de l'installation d'un silo se résument en :

- Sécurité pour les employés,
- Rapidité (aucune manipulation lourde et inutile),
- Economies : la livraison du sel par soufflage dans le silo reviendrait à Fr. 150.-/1000 kg contre 215.50 à 269.20 le Big Bag de 1000 kg.

Après réflexion, la Municipalité a proposé à la Commission lors de cette première séance l'acquisition d'un silo carré à la place d'un silo rond et ceci pour diverses raisons :

- Mieux adapté au site,
- Moins haut que le silo rond : 12.87m contre 17.50m,
- Moins de surface au sol : 50m² contre 100m²,
- Contenance 150m³ qui correspond à 180 tonnes de sel.

A la question de M. Kolly si un silo plus petit serait envisageable, M. Fiorito a répondu que point de vue prix la Commune ne serait pas avantagée ; un silo intercommunal ne serait pas possible non plus, à cause des fréquents déplacements pour les petits véhicules.

La Commission a alors précisé qu'elle était d'accord sur le principe, mais qu'elle devait disposer des éléments suivants pour prendre sa décision :

- Le prix pour le silo carré de 150m³ et celui de 100m³,
- Le prix pour l'entretien de la construction.

Tous ces éléments réunis, la Commission s'est rencontrée une deuxième fois le 7 juin au domicile de M. Joël Jeanmonod et propose l'acquisition d'un silo carré de 100m³ au prix de Fr. 167'500.-, dont vous trouverez le descriptif en dernière page; l'habillage des façades en mélèze est compris dans le prix et le coût de l'entretien sera pris dans le budget d'exploitation du service de la voirie.

Toutefois, la Commission s'étonne des montants, pour elle très élevés, des honoraires et frais administratifs ainsi que divers et imprévus et demande des détails.

En conclusion de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter la décision suivante :

Le Conseil Communal de Vallorbe

- Vu le préavis municipal n° 06/22 ,
- Oûi le rapport de la commission qui l'a étudié ,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

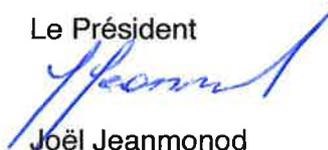
Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 351'102.- pour l'acquisition et l'installation d'un silo à sel ;
2. de porter cette dépense au bilan comme compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission :

Le Président



Joël Jeanmonod

Le Rapporteur



Irini Huber

| | Silo 200M3 | Silo 150M3 | Silo 100M3 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Silo | 133 500 | 178 100 | 167 500 |
| Trémie | 11 500 | 11 500 | 11 500 |
| Chantier | 6 000 | 6 000 | 6 000 |
| Terrassement | 25 000 | 25 000 | 25 000 |
| Fondations | 24 500 | 21 500 | 21 500 |
| Dallage en béton | 21 000 | 21 000 | 21 000 |
| Electricité | 20 500 | 20 500 | 20 500 |
| Honoraire, frais admin. | 21 000 | 21 000 | 21 000 |
| Divers et imprévus (10%) | 26 500 | 33 000 | 32 000 |
| TVA 7.7% | 22 500 | 25 995 | 25 102 |
| Total | 312 000 | 363 595 | 351 102 |
| Delta avec montant initial | | 51 595 | 39 102 |

Salzsilo 100m³

Silo Nummer: 100-M-K4-S-F

Gezeichnet: vaeg

Datum: 01.09.2020

Mst.: 1 : 100

BL Silobau AG
CH-9200 Cossau/Erlenhof
Tel. +41 (0) 71 389 58 58
Fax +41 (0) 71 388 58 07